Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
EN ITALIE

La relation France-Italie

Présentation et chiffres-clés

Version du 4 mars 2016

Service de Presse et de communication

www.ambafrance-it.org

© Ministère des Affaires étrangères et Frédéric de La Mure
© Ambassade de France en Italie

Sommaire

Sommaire 2
La France et l'Italie 3
Economie et Commerce 5
Fiscalité 9
Transports et énergie, environnement 10
Agriculture 13
Sécurité et Justice 15
Défense et armement 18
Langue française, Éducation et Enseignement supérieur 22
Culture 26
Recherche et innovation 30
Coopération spatiale 33
Tourisme 35
Crédits 38

La France et l'Italie

La relation franco-italienne va bien au-delà des rapports habituels entre deux pays voisins.

L'Italie et la France sont des nations sœurs, dont la relation est le fruit d'une longue histoire commune et d'une profonde et réciproque amitié.

Cette amitié s'est, à nouveau, manifestée après les attentats de 2015 en France qui ont suscité en Italie des gestes exceptionnels de solidarité. La France et les Français sont très reconnaissants de ces manifestations spontanées de solidarité, qui ont témoigné de la proximité de nos peuples dans ces épreuves tragiques qui ont également touché une citoyenne italienne, Valeria Solesin, le 13 novembre.

La France et l'Italie ont beaucoup en commun. Elles partagent les mêmes valeurs et sont actives en Europe et dans le monde pour promouvoir la paix et la sécurité, préserver la planète et contribuer à son organisation plus harmonieuse.

Nos liens sont étroits dans le domaine économique. L'Italie et la France sont l'un pour l'autre le deuxième partenaire économique et commercial ; la France est aussi le premier investisseur en Italie et l'Italie le cinquième en France.

Les programmes de coopération sont nombreux et fructueux, dans tous les domaines : les dizaines de festivals et d'expositions, les travaux communs dans le domaine de la recherche, notamment spatiale, l'examen franco-italien qu'est l'EsaBac, la future ligne à grande vitesse Lyon-Turin, pour n'en citer que quelques-uns, attestent de l'intensité et de l'ambition de nos relations. Tout récemment encore, une équipe franco-italienne a joué un rôle clef dans la détection des ondes gravitationnelles, prédites par Einstein il y a 100 ans.

Un rendez-vous annuel concrétise cette proximité depuis 1982. La trentième deuxième édition de ce sommet bilatéral, le 24 février 2015 à Paris, a permis au Président de la République française et au Président du Conseil de la République italienne de réaffirmer la qualité des liens et de l'amitié sans égales qui unissent nos deux pays et leur volonté de renouveler et de renforcer encore les nombreux projets de coopération que nous avons en commun.

L'amitié franco-italienne se mesure également à l'aune de l'engagement de nos deux pays dans la construction européenne. La France et l'Italie en sont membres fondateurs: membres de la CECA puis signataires des Traités de Rome de 1957, elles ont donné à l'Europe plusieurs de ses pères fondateurs, dont Alcide de Gasperi, Jean Monnet et Robert Schuman. Ensemble, elles ont contribué aux étapes qui ont conduit à une intégration plus forte et continueront de défendre l'ambition d'une Union sans cesse plus étroite en particulier dans la perspective du soixantième anniversaire des traités de Rome, l'an prochain.

Face à la crise qui frappe l'économie européenne ces dernières années, la France et l'Italie ont mis en commun leur énergie et leur détermination à défendre la monnaie commune et la priorité donnée à la croissance et à l'emploi en Europe, dans le respect des règles établies par les traités. Elles continueront d'œuvrer en ce sens en étant force de proposition en matière d'approfondissement de l'Union économique et monétaire et de l'intégration de la zone euro.

De la même manière, la France et l'Italie coopèrent étroitement pour faire face à l'important défi que représentent les enjeux migratoires, en particulier en Méditerranée, et qui concernent toute l'Union européenne. Elles sont attachées à la liberté de circulation et à la préservation de l'espace Schengen et plaident pour des solutions européennes, afin de renforcer les contrôles aux frontières extérieures et de mettre en place une politique de retour européenne pour ceux des migrants qui ne relèvent manifestement pas du droit d'asile.

La spécificité de la relation qui lie la France et l'Italie s'exprime aussi par la relation de jumelage exclusif entre nos deux capitales, Paris et Rome. Le soixantième anniversaire du serment de jumelage, signé le 30 janvier 1956 à Paris, a fait l'objet de célébrations croisées les 29 et 30 janvier derniers, témoignant de l'attention réciproque que nous apportons à cette relation unique.

A travers ces exemples forts, la France et l'Italie démontrent une nouvelle fois combien la profondeur de leur partenariat compte en Europe et dans le monde.

Catherine Colonna

Economie et Commerce

I – Deux économies étroitement liées

Des échanges majeurs pour les deux pays

La France et l'Italie sont l'un pour l'autre des **partenaires économiques majeurs**, avec, en matière commerciale, près de **70 milliards d'euros d'échanges en 2015**, soit près de **200 millions d'euros d'échanges quotidiens** entre les deux pays. La France est le deuxième client et le **deuxième fournisseur de la Péninsule**. L'Italie est le **quatrième importateur de produits agroalimentaires français** et constitue l'un des marchés privilégiés pour les automobiles françaises (7,8% des exportations françaises se font en Italie) et les produits métallurgiques (9,4%).

200 millions d'euros d'échanges par jour –
La France est le 2e client et le 2e fournisseur de l'Italie

Le poids des investissements réciproques

La France est le **premier investisseur en Italie**[1], avec un stock d'investissements représentant près d'1/5e des investissements internationaux en Italie (**46 milliards d'euros**). L'Italie est le **cinquième investisseur en France**[2], derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Suisse. Au total, plus de 1200 filiales italiennes sont installées en France, employant environ 80 000 salariés. En termes de projets créateurs d'emplois en France, l'Italie se situe au 3e rang mondial derrière les Etats-Unis et l'Allemagne.

La présence française en Italie est dense et ancienne, certaines entreprises étant implantées dans la péninsule depuis plus d'une centaine d'années. En termes sectoriels, **les services représentent trois quarts du stock total d'investissement, la banque et l'assurance comptant à elles seules pour plus de 30%.** Les sociétés françaises sont fortement représentées également dans la **grande distribution italienne**, dans **l'énergie** (10% des investissements français) et dans l'industrie, notamment dans **les biens d'équipement**, les **produits intermédiaires**, et **le transport.**

La France premier investisseur en Italie :
plus de 1600 filiales françaises en Italie, assurant plus de 200.000 emplois

[1] Hors Pays-Bas, qui constitue une plateforme d'investissements étrangers (source : Eurostat).
[2] Hors Luxembourg, Belgique et Pays-Bas qui constituent des plateformes d'investissements étrangers, et hors France, dont les filiales à l'étranger investissent en France (source : Banque de France et Eurostat).

L'Italie cinquième investisseur en France :
plus de 1200 filiales italiennes en France, avec environ 80 000 salariés

Au-delà des grands groupes, il ne faut pas oublier les **centaines de PME,** tant entreprises italiennes en France que françaises en Italie, qui, de part et d'autres des Alpes, constituent un réseau extrêmement dense de sites de production, de centres de décision et de points de vente en France.

De grands projets portés par la coopération franco-italienne

La France et l'Italie possèdent dans le domaine des **technologies de pointe** des compétences mondialement reconnues : aérospatiale, industrie des composants automobiles, chimie, mécanique, télécommunications et informatique, industrie pharmaceutique et biotechnologique. Les deux pays s'entendent également sur l'importance cruciale à accorder à **l'économie numérique** et à la collaboration des entreprises françaises et italiennes dans ce domaine, notamment pour l'élaboration des « ***Smart Cities*** ».

Ces entreprises qui dynamisent la relation franco-italienne

Sous l'égide de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie en Italie (CFCII) des prix viennent récompenser chaque année les entreprises faisant preuve d'un dynamisme particulier dans le cadre de la relation franco-italienne. Ci-dessous, les **lauréats 2015** :

Prix de l'investissement français en Italie (CFCII)	Antoine Pigot, Directeur général d'**ARTELIA**
Prix de l'investissement italien en France (AFII)	Alberto Marenghi, Administrateur unique de **CARTIERA GALLIERA**
Trophée de la responsabilité sociale et environnementale (CFCII)	**ASSICURAZIONI GENERALI** SpA
Trophée de la Société italienne de l'année	Marco Capurso, Responsable Europe Occidentale**, de la société FERERRO**

L'Ambassade de France en Italie a remis le 15 décembre 2015 les prix Young Entrepreneur Initiative Franci@Innovazione à l'occasion de l'évènement StartupItalia ! Open Summit à Milan.Ce prix récompense **six startups** sélectionnées dans le cadre du Prix National pour l'Innovation, partenaire du projet : **Piezoskin, ERS Engineering, SWindErgy, iXem, LARIVOC, PEGVax**. Elles pourront entrer en contact avec l'écosystème français, avec un séjour de 5 jours au sein de l'un des six incubateurs publics français partenaires du programme afin d'évaluer les possibilités de partenariats technologiques, voire d'incubation.

II – Des institutions de coopération toujours plus efficaces

La diplomatie économique est une priorité du gouvernement français. Dans ce cadre, de nombreuses initiatives ont été lancées pour structurer et dynamiser la relation économique franco-italienne, notamment lors des **sommets bilatéraux annuels**. À cet effet, pour impliquer le plus étroitement possible les entreprises dans cette démarche, ont été créés un **Conseil d'affaires** présidé par Jean-Laurent Bonnafé (BNP Paribas) et Gabriele Galateri di Genola (Generali) chargé de proposer des pistes d'amélioration des relations économiques bilatérales et un **Conseil économique**, qui se réunit autour de l'Ambassadrice. Au niveau administratif ont été mis en place un groupe de travail bilatéral portant sur les questions commerciales et industrielles (GTCI) et un **pôle de diplomatie économique,** qui regroupe à présent sous l'autorité de l'Ambassadrice et autour du **service économique de l'Ambassade** les instances destinées à structurer et dynamiser notre relation économique.

POLE DE DIPLOMATIE ECONOMIQUE

AGENCES NATIONALES

UBIFRANCE et l'Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII) ont fusionné le 1er janvier 2015 pour créer ***Business France***. Installée à Milan, Business France accompagne les activités exportatrices des entreprises françaises (information, prospection, gestion des Volontaires Internationaux en Entreprise) et promeut les investissements internationaux en France, en facilitant les démarches et en diffusant de l'information sur les avantages compétitifs de la France.

Atout France est l'agence chargée de développer l'industrie touristique, premier secteur économique français. Elle assure notamment une intense activité de communication, sur Internet et les réseaux sociaux, par la publication de nombreuses rencontres interprofessionnelles.

Sopexa est le groupe référent du marketing international Alimentaire, Vin et Art de vivre. En Italie, il vise principalement à accompagner les acteurs de la filière agroalimentaire française sur le marché italien.

AUTRES AGENCES

La ***Chambre Française de Commerce et d'Industrie en Italie*** (CFCII) regroupe de nombreuses implantations françaises en Italie, mais également des sociétés italiennes entretenant des relations commerciales avec la France. Elle constitue le relais opérationnel des entreprises qui souhaitent s'implanter ou se développer commercialement en France et en Italie et assure la représentation institutionnelle de ses adhérents. Elle a également été à l'origine de la fondation d'un **Observatoire Responsabilité Sociale des Entreprises** franco-italien visant à diffuser la culture de la responsabilité sociale des entreprises auprès des entreprises françaises présentes en Italie et des entreprises italiennes.

La section Italie des ***Conseillers du Commerce Extérieur de la France***, qui rassemble une cinquantaine de dirigeants français en Italie, vise à développer les liens économiques et commerciaux entre la France et l'Italie en accompagnant les pouvoirs publics français dans leur appréciation de la situation économique et le développement des produits et des entreprises françaises en Italie.

Entreprise Rhône-Alpes International (ERAI) conseille les entrepreneurs rhônalpins sur l'export et les financements internationaux. La région Rhône-Alpes étant l'une des premières dans les relations économiques franco-italiennes, l'ERAI participe pleinement à l'intensification des échanges entre les deux pays.

Les ***Saloni Internazionali Francesi*** représentent la délégation italienne de Promosalons, et organisent les multiples Salons Professionnels Internationaux Français.

Fiscalité

Les fortes relations économiques entre la France et l'Italie sont favorisées par l'existence d'une coopération étroite et fructueuse entre les administrations fiscales des deux pays.

Une coopération étroite en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales

Deux traités bilatéraux d'élimination des doubles impositions et de lutte contre l'évasion fiscale favorisent tant le développement des relations économiques entre les deux pays que la prévention et la répression des opérations frauduleuses :

5 octobre 1989 : Convention fiscale en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales.

20 décembre 1990 : Convention fiscale en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les successions et les donations et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales.

La coopération entre les deux pays consiste en des échanges d'informations de nature fiscale dans le cadre de procédures d'assistance administrative prévues par les textes communautaires et conventionnels.

De fortes convergences existent entre la France et l'Italie en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, en particulier dans un environnement fortement international et immatériel. Les deux pays œuvrent conjointement pour agir en ce sens dans le cadre du G20 comme au plan communautaire et à l'OCDE où sont élaborées les normes fiscales internationales.

Le Service de l'Attaché fiscal près l'Ambassade de France

Rattaché au réseau international du Ministère des Finances et des Comptes Publics, l'Attaché fiscal est un fonctionnaire de la Direction Générale des Finances Publiques en charge de la coopération bilatérale avec les différentes administrations du Ministère de l'Economie en charge des affaires fiscales : Département des finances, *Agenzia delle Entrate*, *Guardia di Finanza*.
Il assure à ce titre les relations avec les autorités fiscales italiennes, en facilitant les relations bilatérales. Il est chargé d'effectuer des études comparatives et d'informer l'administration française de l'évolution de la législation fiscale et de l'organisation administrative de l'Italie. Il met à disposition d'opérateurs professionnels ou de particuliers des informations générales sur la fiscalité et sur l'application des conventions fiscales.

Transports et énergie, environnement

Trois grands secteurs constituent les piliers de la coopération industrielle franco-italienne : l'aéronautique/spatial, les transports et l'énergie, tandis que la coopération se renforce en matière d'environnement. Par-delà ces grands secteurs qui structurent la relation économique bilatérale, quatre secteurs sont porteurs pour le développement des entreprises françaises en Italie : l'agro-alimentaire et les produits agricoles ; les biens d'équipement permettant de gagner en productivité et en matière de développement durable ; les télécommunications et les TIC ; le secteur de la santé et du bien-être.

I – Transports et traversées alpines, objets de grands projets franco-italiens

Outre la coopération de longue date avec le groupe Alstom, la relation franco-italienne dans le domaine des transports, aujourd'hui particulièrement dense, s'est développée au fil des années autour de grands projets d'infrastructures ferroviaires et routières de traversée alpine, dont les principaux sont les **tunnels routiers du Mont-Blanc, du Fréjus et de Tende**, **l'Autoroute Ferroviaire Alpine (AFA)** et **la liaison ferroviaire Lyon-Turin** – sans oublier l'aménagement de Vintimille et du col du Montgenèvre, autres points clés du passage transalpin. Le but est d'optimiser les transports transalpins de passagers et de marchandises, entre l'Italie et la France.

Tunnels routiers du Mont-Blanc, du Fréjus et de Tende

Ces trois tunnels reliant le territoire français au territoire italien sont essentiels pour le commerce comme pour le tourisme. L'accent a été mis sur **la fluidité et la sécurité du trafic dans les tunnels**, comme l'ont réaffirmé les ministres des transports français et italien lors du dernier sommet franco-italien de décembre 2012. Une galerie de sécurité a ainsi été inaugurée, le 17 novembre 2014, au tunnel du Fréjus et devrait être opérationnelle en 2017, un nouveau tube pour le tunnel de Tende est également en cours de creusement, deux projets qui permettront de séparer les flux de circulation pour en améliorer la sécurité et l'efficacité.

Autoroute Ferroviaire Alpine (AFA)

Le service d'Autoroute Ferroviaire Alpine (AFA) est constitué de **5 navettes quotidiennes** qui circulent 5 jours sur 7 entre les plates-formes d'Aiton (Savoie, France) et d'Orbassano

(Piémont, Italie). Ce service est exploité par *Autostrada Ferroviaria Alpina*, filiale commune de SNCF et Trenitalia, la principale entreprise ferroviaire italienne. L'Autoroute Ferroviaire Alpine permet de réduire l'impact environnement du trafic transalpin et d'améliorer la sécurité grâce au report modal des poids lourds de la route vers le rail

Projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin

Le **projet Lyon-Turin** a fait l'objet d'un engagement de la France et de l'Italie dans le cadre du **traité de Turin** du 29 janvier 2001, complété par **deux accords, du 30 janvier 2012 et du 24 février 2015.** Ces accords précisent les modalités de réalisation et d'exploitation de la ligne ferroviaire Lyon-Turin confirmant leur engagement dans le projet de ligne à grande vitesse Lyon-Turin et fixant notamment les modalités juridiques et techniques de réalisation.

Élément du projet prioritaire n°6 du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) sur l'axe ferroviaire qui reliera l'Espagne à l'Europe centrale, cette nouvelle ligne doit contribuer à faire basculer, de la route vers le fer, le trafic de marchandises traversant les Alpes, secteur très sensible du point de vue environnemental. La part du fer dans le transport de marchandises pourrait ainsi atteindre 50%, alors qu'elle était de 8,5% en 2011. La nouvelle ligne assurera la prise en charge du trafic de voyageurs à grande vitesse, du transport de marchandises traditionnel et « l'autoroute ferroviaire » à grand gabarit pour le transport des camions complets ou des remorques sur des wagons spéciaux. Le projet doit aussi améliorer les liaisons entre les grandes agglomérations alpines de France et d'Italie, et sécuriser les déplacements entre les deux pays. Elle permettra notamment d'aller de Lyon à Turin en 2h au lieu de 3h30 aujourd'hui et de Paris à Milan en 4h au lieu de 7.

La nouvelle liaison est constituée de parties situées sur les territoires français et italien (les accès) et d'une section transfrontalière, composée du tunnel principal (environ 57 km) et des raccordements à la ligne historique, en France à Saint-Jean-de-Maurienne et en Italie à Suse-Bussoleno. Les travaux de percement de la galerie de reconnaissance de la Maddalena en Italie ont débuté en 2012. Les travaux de la galerie de reconnaissance du côté français ont démarré en janvier 2015.

II – L'industrie de la défense

Les échanges dans le domaine de l'industrie de défense avec l'Italie, premier partenaire industriel de la France pour l'armement, se développent dans le cadre de programmes de coopération et via des sociétés transnationales ou regroupements industriels *ad hoc*.

III – Le partenariat énergétique franco-italien

La France et l'Italie, qui ont des problématiques énergétiques différentes, souhaitent toutes deux contribuer au développement de la **politique européenne de l'énergie**, fondée sur la **sécurité des approvisionnements**, la **protection de l'environnement** et la **compétitivité**.

Les grands groupes de chaque pays sont solidement implantés de part et d'autre des Alpes : EDF, ENGIE et TOTAL se développent en Italie comme ENI, ENEL ou SNAM en France.

La France et l'Italie encouragent la poursuite des coopérations industrielles menées dans le domaine du **gaz et de l'électricité**, ainsi que des projets communs de recherche et développement dans les nouvelles technologies de l'énergie.

Enfin, une **interconnexion électrique** est prévue dans la future galerie de sécurité du tunnel du Fréjus, actuellement en construction. Cette ligne – 190 km en souterrain entre Piossasco dans le Piémont et Grande-Ile en Savoie, la plus grande liaison au monde de ce type – renforcera la capacité d'échanges des deux pays et contribuera à garantir la sécurité d'approvisionnement en électricité et la stabilité du réseau. Elle s'inscrira dans le cadre de l'intégration du marché européen de l'électricité. Les travaux seront achevés en 2019.

IV – Des actions conjointes pour la protection de l'environnement

La France et l'Italie sont associées dans de nombreux accords de **coopération bilatérale** ou **multilatérale** pour la protection de l'environnement.

Aires naturelles protégées

S'agissant des **zones transfrontalières terrestres**, les deux pays collaborent au sein de la Convention Alpine (première convention pour la protection d'une région de montagne), dans l'application du protocole italo-franco-suisse pour la gestion de la population de loups des Alpes de l'Ouest, ainsi que dans la création de la Réserve de Biosphère Transfrontalière UNESCO du Mont-Viso. Quant aux **zones maritimes**, la France et l'Italie sont co-fondateurs de trois sanctuaires marins (Bouches de Bonifacio et, avec la Principauté de Monaco, des accords Pelagos et de Ramoge) et organisent des exercices conjoints d'alerte environnementale.

Lutte contre le changement climatique

La France et l'Italie sont des partenaires majeurs dans la lutte contre le changement climatique. L'action du gouvernement italien lors de son semestre de Présidence du Conseil de l'Union Européenne (juillet-décembre 2014) a joué un rôle important dans la définition de la position commune de l'UE en vue de la COP21, la XXIe conférence des Nations Unies sur le changement climatique, qui a eu lieu à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015. L'Italie a contribué activement aux négociations internationales, qui ont abouti à l'Accord de Paris sur le Climat, premier accord universel sur le climat.

Agriculture

La France et l'Italie sont deux pays forts d'une longue tradition agricole et alimentaire. Loin d'être identiques, les agricultures et les filières agroalimentaires italienne et française partagent cependant des objectifs et des valeurs qui font de la relation entre les deux pays à la fois une réalité d'aujourd'hui et une nécessité constante pour que les deux pays s'appuient mutuellement au sein de l'Union Européenne et à l'international au mieux de leurs intérêts communs.

I – Un lien indispensable entre deux poids lourds de l'agriculture européenne

La France est le **premier producteur agricole de l'Union Européenne**, et l'Italie le **troisième**, pesant respectivement **5,0 %** et **4,5 %** en valeur dans **le commerce agroalimentaire mondial**[3]. Les échanges entre les deux pays ont atteint **9,0 milliards d'euros en 2015** avec un excédent pour la France, ce qui fait du commerce bilatéral un poste important du commerce agroalimentaire français.

La France et l'Italie sont respectivement 1er et 3e producteurs agricoles de l'UE. Elles représentent 5,0 % et 4,5 % du commerce agroalimentaire mondial.

Les deux pays partagent une même **culture alimentaire**, notamment par l'importance accordée à **l'origine** et la **qualité des produits**. L'Italie et la France sont très impliquées dans les **productions dont la qualité et l'origine sont identifiées**. L'Italie compte le plus grand nombre d'**appellations d'origine protégée** (AOP), d'indications géographiques protégées (IGP) et de spécialités traditionnelles garanties (STG) de l'Union Européenne avec 280 produits non viticoles, la France suivant non loin derrière avec 257 produits ; par ailleurs, 523 vins italiens et 438 vins français sont concernés.

Relations des professionnels français et italiens

L'Italie a rejoint en 2010 le **Comité** franco-espagnol **sur les fruits et légumes** qui contribue à améliorer les relations entre les professionnels des trois pays et examine des dispositifs européens pour le secteur. Plusieurs initiatives communes ont ainsi été prises au cours des dernières années, par exemple en ce qui concerne l'**Organisation Commune du Marché des fruits et légumes** ou les mesures de gestion des crises qui affectent à l'occasion les marchés. Une **rencontre vétérinaire annuelle** permet depuis plus de 25 ans une forte concertation entre les services des deux pays, qui sont des partenaires très importants dans le domaine du commerce des animaux vivants. Environ 0,8 million de têtes d'animaux de l'espèce bovine sont vendus annuellement de France vers l'Italie, la France assurant plus de 80 % de l'approvisionnement italien.

[3] Source : base de données FAOSTAT.

II. Coopération multilatérale

Les deux pays soutiennent la **politique agricole de l'Union Européenne** afin qu'elle assure la **sécurité alimentaire** et la **soutenabilité** économique et **environnementale** des secteurs agricoles. Dans le cadre des dernières négociations communautaires (2014-2020), les concertations bilatérales, avec notamment plusieurs rencontres au niveau ministériel, ont permis de défendre des positions communes dans des domaines très importants, tels que l'évolution des **droits de plantation** des vignes (la France et l'Italie sont les deux premiers pays producteurs de vin au monde), le maintien d'un **volant d'aides « couplées »** ou encore la question dite de la convergence des aides.

En dehors de l'Union, la France et l'Italie se retrouvent dans la négociation d'accords commerciaux ou dans la résolution de **litiges commerciaux** qui touchent leurs produits agroalimentaires, par exemple lors des enquêtes chinoises antidumping et antisubventions à l'encontre des vins de l'Union européenne, secteur particulièrement important pour la France comme pour l'Italie. La négociation commerciale euro-atlantique est également une occasion de concertation importante entre les deux pays, qui entendent défendre et protéger la qualité et les indications d'origine des produits.

L'évolution des prix des matières premières agricoles au cours des dernières années renvoie à la nécessité de travailler multilatéralement à la **lutte contre la volatilité des prix** et à l'amélioration de la **sécurité alimentaire**. La convergence de vue entre la France et l'Italie concernant ces enjeux s'est manifestée dans le cadre des travaux du G20 de l'année 2011, sous présidence française, axés sur la lutte contre la volatilité des prix agricoles. Elle a été réaffirmée lors de la Conférence euro-méditerranéenne sur l'agriculture, organisée à Palerme le 28 novembre 2014 durant la présidence italienne du Conseil de l'Union européenne et dont la déclaration finale place les politiques pour la sécurité alimentaire, le développement agricole durable, l'emploi des jeunes et l'innovation, au cœur de la stratégie de croissance économique.

EXPO MILAN 2015

Rencontre entre François Hollande et Matteo Renzi à l'Expo 2015, le 21 juin 2015, à Milan.

L'exposition universelle de 2015, qui s'est tenue à Milan, a eu pour thème « **Nourrir la planète, énergie pour la vie.** » **La France**, comme l'Italie, s'est engagée en faveur de la sécurité et de la qualité alimentaire et y a assuré une présence ambitieuse : plus de 2 millions de personnes ont visité son pavillon.

Sécurité et Justice

Le sommet franco-italien de 2012 a vu la conclusion d'un **arrangement administratif entre les deux ministres de l'Intérieur** visant à renforcer la coopération en matière de sécurité intérieure. D'excellents résultats ont déjà été obtenus dans ce domaine grâce à une coopération bilatérale qui repose sur des échanges opérationnels nourris. Cette collaboration contribue à lutter avec efficacité contre la délinquance frappant nos deux pays et à faire front commun devant la menace terroriste et à lutter contre la traite des êtres humains. Enfin, elle participe à l'amélioration de la sécurité routière des deux côtés des Alpes.

I – Une coopération dense en matière de sécurité intérieure et de justice

Quatre grands accords ont favorisé depuis un demi-siècle la coopération policière franco-italienne :

1963 : Création des Bureaux de contrôle nationaux juxtaposés, qui facilitent l'action des deux polices dans la zone frontalière.

1986 : Accord relatif à la lutte contre le terrorisme, le trafic des stupéfiants et la criminalité organisée.

1990 : Accord sur la réadmission des étrangers non admis aux frontières.

1997 : Accord de Chambéry relatif à la coopération transfrontalière, qui a entraîné en 1998 la création des Centres de coopération policière et douanière de Vintimille et de Modane. Ces centres rassemblent des policiers, gendarmes et douaniers français et italiens pour faciliter les échanges d'informations et accélérer les procédures et les vérifications.

La **coopération technique** consiste en des échanges de bonnes pratiques sur des thématiques précises, souvent avec un financement de l'UE. On peut noter la création en 2011 de l'***European Union Police Services Training***, sous leadership de l'Arme des Carabiniers entre l'Italie, la France, l'Espagne et les Pays-Bas, afin de former les unités de police et de gendarmerie étrangères à la gestion de crises. La Gendarmerie française et l'Arme des Carabiniers italienne sont également regroupées au sein de la **FIEP** (nom donné au regard des quatre pays fondateurs de cette initiative **France Italie Espagne Portugal**), organisme qui met en place des réunions d'échanges techniques entre les forces de type gendarmerie du monde entier. Enfin, l'Italie accueille à Vicenza l'Etat-major permanent de la **Force de Gendarmerie Européenne**, force à laquelle la France et l'Italie participent activement dans le cadre de la gestion des crises internationales.

La coopération judiciaire repose sur de nombreux textes les plus importants sont :

1959 : Convention du Conseil de l'Europe en matière d'entraide pénale

1990 : Convention d'application de l'accord de Schengen permettant la transmission directe d'autorités judiciaires à autorités judiciaires des demandes d'entraide

2000 : Convention des Nations-Unies sur la criminalité transnationale organisée

2002 : Décision-cadre relative au mandat d'arrêt européen effective depuis 2005 entre la France et l'Italie

2008 : Décision-cadre relative à la reconnaissance mutuelle des jugements prononçant des peines d'emprisonnement effective depuis 2013 avec l'Italie

II – Les institutions de coopération

Le Service de Sécurité Intérieure

Conseiller de l'Ambassadeur pour toutes les questions relatives à la sécurité intérieure et représentant de la police et de la gendarmerie nationales, l'Attaché de Sécurité Intérieure organise la coopération bilatérale et multilatérale de sécurité. Il dialogue à ce titre avec le ministère de l'Intérieur italien et les forces de sécurité (***Polizia di Stato***, ***Arma dei Carabinieri***, ***Guardia di Finanza***, ***Polizia Penitenziaria*** et ***Corpo Forestale***). Il propose et met en œuvre des programmes de coopération avec le partenaire italien et assiste la communauté française pour les questions de sécurité.

Le service échange des informations opérationnelles avec les forces de police italiennes, particulièrement sur les questions de criminalité internationale (immigration irrégulière, criminalité organisée, terrorisme, trafic de drogue, d'armes et d'êtres humains…). Il participe également à la mise en œuvre de mandats d'arrêts européens émis par des magistrats français. L'Attaché de Sécurité Intérieure adjoint le supplée dans son action ainsi que les **3 officiers de liaison français directement insérés dans les forces de police italiennes.**

Le magistrat de liaison

Le **magistrat de liaison français en Italie** – sur les 18 magistrats de liaison français actuellement en poste dans le monde – fut **dans les années 90** le **premier magistrat de liaison créé.** Initialement envisagée pour faciliter les échanges dans le cadre des dossiers sensibles de terrorisme et de lutte anti-mafia, **sa mission s'est ensuite élargie pour faciliter** la collaboration entre les autorités judiciaires des deux pays, garantissant ainsi une meilleure application des textes européens et internationaux. L'intervention du magistrat de liaison contribue notamment à résoudre certains obstacles juridiques et à accélérer, dans la mesure du possible, le traitement des demandes judiciaires d'entraide, des procédures d'extradition, de mandat d'arrêt européen ou encore de transfèrement des détenus condamnés.

Dans le cadre de ses missions, le magistrat de liaison est en contact permanent avec les différents départements compétents du ministère de la justice italien ainsi qu'avec les magistrats des cours d'appel et des tribunaux français et italiens. Il exerce en outre ses fonctions en étroite collaboration avec le Service de sécurité intérieure et les consulats français en poste sur le territoire.

Défense et armement

Partenaires de longue date dans le domaine de la Défense, la France et l'Italie participent, côte à côte à différents engagements dans un cadre multinational (Liban, EUnavforMED Sophia), et entendent développer leur capacité à agir ensemble en opérations au travers de projets d'interopérabilité variés. Paris et Rome soutiennent également toutes les initiatives contribuant à renforcer la cohésion de l'Alliance atlantique ainsi que l'**Europe de la défense**, par des initiatives bilatérales comme au sein du groupe « Weimar + » **(Allemagne, Espagne, France, Italie et Pologne).**

Après Rome en 2013 puis Paris en 2015, le sommet de Venise permettra d'actualiser les orientations politiques et de fixer les grands objectifs de la relation bilatérale de défense.

I – Une relation bilatérale active au service de l'Europe de la défense

La coopération des forces armées italiennes et françaises revêt plusieurs aspects :

Opérations et entrainement: Le projet d'état-major (non permanent) de brigade franco-italienne est devenu une **réalité opérationnelle, fin 2015**, avec le déploiement au Liban de personnel de la 27ème brigade de montagne au sein de l'état-major du secteur Ouest de la FINUL, armé par la brigade alpine *Taurinense* Cette coopération va faciliter l'emploi conjoint de nos forces dans un cadre multinational.

Dans le domaine naval, les Marines échangent leurs programmes d'activités afin d'identifier toute possibilité **d'entrainement et de soutien mutuel**. Les bateaux italiens viennent ainsi régulièrement à Toulon pour profiter des moyens français. Pour nos armées de l'air, outre les régulières activités d'entrainement au ravitaillement en vol, **l'emploi des drones** et la *Personnal Recovery* sont des sujets d'intérêt commun. Enfin, les **échanges d'expériences** se développent, dans le cadre de cursus harmonisés entre écoles de formation initiale ou supérieure, ou encore par l'échange de personnels dans la formation des pilotes de chasse.

Utilisation conjointe d'armements : la France et l'Italie partagent leur expérience de **l'hélicoptère NH90** (entraînement, échange de personnels, jumelage de flottilles, activités conjointes à bord, soutien de la flotte, retours d'expériences logistiques et techniques) et cherchent à renforcer la capacité de ravitaillement en vol européenne, qui pourra être utilisée dans un cadre multinational d'entrainement ou d'emploi réel.
L'arrangement technique signé par les ministres de la Défense et portant sur la gestion commune des pièces de rechanges des frégates Horizon constitue également une avancée intéressante, transposable ultérieurement aux frégates FREMM.

Echange d'informations et harmonisation des règles : les deux pays vont accroître l'échange d'informations entre leurs forces sous-marines, afin de combattre les activités illicites en mer, de protéger la navigation marchande et d'assurer leur défense navale commune.

II – L'Italie et la France, premiers partenaires dans le domaine de l'armement

L'Italie est le **premier partenaire industriel militaire de la France**. Un Comité bilatéral « armement » entre directeurs nationaux de l'armement (DGA/DNA) ainsi que des réunions entre directeurs de l'armement français et italiens consolident ce partenariat.

Nombre de ces coopérations sont menées, au nom des nations, par l'Organisme Conjoint de Coopération en matière d'Armement (OCCAR).
La coopération armement est focalisé sur les thèmes majeurs que sont le naval, développement de la défense sol-air et anti-missile balistique à base du missile ASTER, la radio logicielle (ESSOR) et le secteur spatial (communications et observation) ainsi que les drones aériens.

Ces réalisations attestent de son dynamisme :

La **frégate FREMM** est une frégate produite par la DCNS (France) et Fincantieri (Italie), tandis que la **frégate Horizon**, bâtiment de défense aérienne, est construite par Thalès et DCNS d'une part et Finmeccanica et Fincantieri de l'autre. Ces deux exemples sont des fleurons des flottes française et italienne. La **torpille légère MU90** est fabriquée par Eurotorp, consortium franco-italien, et équipe la plupart des flottes européennes.

Le **domaine spatial** est également le cœur d'une intense coopération transalpine. La France et l'Italie poursuivent une coopération armement ancrée sur une base industrielle commune au travers de l'Alliance Spatiale constituée de Thales Alenia Space et Telespazio :

- **en matière de télécommunications spatiales**, la France mène avec l'Italie le projet Athena-FIDUS (fourniture de services de télécommunication à haut débit, sous maîtrise d'ouvrage CNES) et le projet SICRAL 2 (complément de capacités en matière de télécommunications militaires sécurisées, sous maîtrise d'ouvrage italienne). **Athena-Fidus a été lancé le 6 février 2014 et SICRAL 2 le 26 avril 2015**. Ces projets ouvrent la voie à plus de 15 années de coopération opérationnelle.

- **en matière d'observation de la terre**, l'Italie et la France coopèrent actuellement sur les échanges d'images radar (COSMO-Skymed) et optiques (Helios 2) au titre de l'accord dit ORFEO, ainsi que sur l'interopérabilité de leurs segments sol dans le cadre du programme MUSIS.

Le domaine des **drones MALE** (Moyenne Altitude Longue Endurance) fait aussi l'objet d'une coopération quadripartite avec l'Allemagne et l'Espagne en vue du développement, en lien avec Agence Européenne de défense, d'un drone MALE européen de surveillance à l'horizon 2025.

Enfin en matière de **défense anti-missile**, l'Italie et la France poursuivent le soutien de la filière industrielle commune d'excellence de systèmes à base de missiles ASTER, en soutenant ensemble le développement du projet B1NT initié par la France qui permettra d'adresser un spectre élargi de menaces et contribuera aux capacités de DAMB de l'Europe et de l'OTAN.

Langue française, Éducation et Enseignement supérieur

I – La coopération éducative : le succès de l'EsaBac

Symbole de la coopération éducative franco-italienne, **l'EsaBac**, une certification à double délivrance, permet aux élèves italiens et français d'obtenir à partir d'un seul examen deux diplômes : l'*Esame di Stato* italien et le Baccalauréat français. **L'EsaBac repose sur un accord intergouvernemental signé le 24 février 2009**. Il est accessible aux élèves ayant suivi pendant les trois dernières années du lycée un enseignement de 4 heures par semaine de langue et littérature françaises ainsi que 2 heures hebdomadaires d'histoire en français (Discipline Non Linguistique), soit 6 heures par semaine.

Le nombre de lycées italiens préparant à cette double certification est en augmentation régulière depuis 5 ans et à la rentrée 2015, l'ouverture de nouvelles sections EsaBac par le ministère italien de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche a porté leur nombre à 366 (ils étaient 252 en 2012). En 2014, 2225 Baccalauréats ont été décernés aux élèves italiens. Le nombre de lauréats est de 3338 en 2015. Ainsi**, 8387 élèves italiens sont à ce jour en possession du Baccalauréat dans le cadre de l'EsaBac**. Le taux de réussite de plus de 90% à l'examen français (avec 13% de mentions Très Bien) traduit le caractère d'excellence de ce parcours bilingue. A l'horizon 2018, près de 30 000 élèves italiens suivront le programme EsaBac.

L'ESABAC : 366 lycées – 30 000 élèves italiens – 5000 candidats par an à partir de 2015-2016

De façon symétrique, les élèves du système scolaire français peuvent également préparer l'EsaBac en suivant un enseignement de littérature italienne et d'histoire-géographie en italien. Une telle formation est proposée en France par 47 lycées et par 4 établissements français en Italie : lycée Stendhal à Milan, lycée Victor Hugo à Florence, lycée Chateaubriand, et Institut Saint Dominique à Rome. En 2015, 589 élèves ont passé l'Esame di Stato.

II – Un partenariat linguistique et éducatif exceptionnel

Apprendre « le » français

Un million huit cents mille jeunes et adultes apprennent chaque année le français sur l'ensemble du territoire italien : si à l'école, l'anglais reste la première langue vivante obligatoire, trois élèves sur quatre choisissent le français comme seconde langue au collège.

Le système italien est appuyé par le dispositif français : dans les cinq **Instituts français** (Milan, Florence, Naples, Palerme et le centre Saint-Louis de Rome) et les 38 **Alliances françaises**, l'offre de cours regroupe annuellement plus de 10 000 apprenants de français. Par ailleurs, on y prépare aux certifications de langue française DELF-DALF, dont le Centre-pilote national, intégré à l'IFI, assure la gestion centrale. **L'Italie compte en 2015 plus de 35 000 candidats aux certifications DELF-DALF.**

En Italie, les ¾ des élèves choisissent pour seconde langue le français
En 2015, plus de 35 000 certifications DELF-DALF délivrées

Apprendre « en » français

Remise du baccalauréat aux bacheliers 2015 du lycée Chateaubriand.

En Italie, il est possible d'apprendre «le» français mais il est également possible d'apprendre «en» français. Six établissements scolaires français (lycée Jean Giono à Turin, Lycée Stendhal à Milan, lycée Victor Hugo à Florence, lycée Chateaubriand et Institut Saint Dominique à Rome, et l'école Alexandre Dumas à Naples) accueillent plus de 4200 élèves français, italiens ou venant de pays tiers. De la maternelle au lycée, ils préparent, sur programmes français, aux diplômes nationaux du Brevet et du Baccalauréat.

Le Label FrancEducation
Pour la première fois en Italie, le Label FrancEducation a été attribué en 2014 à l'Institut du Sacré Cœur de Rome, établissement italien à cursus bilingue en français.

En Italie, cinq établissements français pour étudier de la maternelle au lycée

III –Une coopération universitaire dynamique

Les étudiants franco-italiens prompts aux échanges

Chaque année, près de **10 000 Italiens** s'inscrivent dans **l'enseignement supérieur français**. La France est la **troisième destination préférée** des étudiants italiens et la deuxième dans le cadre du programme européen Erasmus (derrière l'Espagne). Les Français sont également nombreux à étudier dans les universités italiennes : on en compte plus de 2000 par an. La majeure partie d'entre eux y séjourne dans le cadre du programme Erasmus, faisant ainsi de l'Italie la 4e destination des étudiants Erasmus français (derrière l'Espagne, le Royaume-Uni et l'Allemagne).

10 000 Italiens dans l'enseignement supérieur français
2 000 Français à l'université italienne – 260 diplômes franco-italiens

Campus France Italie

Présente dans plus de 90 pays, Campus France est l'agence française qui accompagne les étudiants étrangers souhaitant suivre un cursus en France, que ce soit au moment du choix de la formation, de l'inscription, de la recherche de bourse ou de l'installation. Pour assurer cette mission en Italie, l'espace Campus France de Rome renseigne le public et met à sa disposition un site internet et de la documentation dédiée. L'agence part également à la rencontre de nouveaux publics lors de manifestations organisées dans les universités, lycées et palais d'expositions italiens.

Les formations communes : ouvrir les cursus universitaires franco-italiens

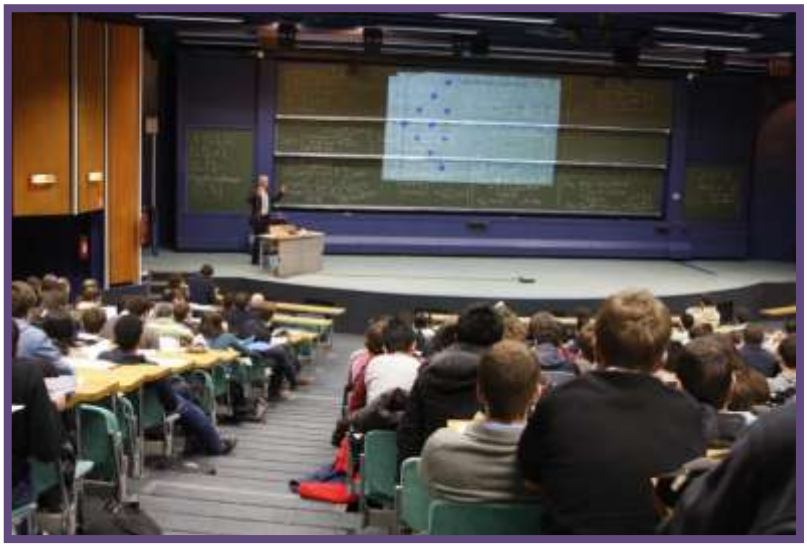

On compte plus de **4000 accords** entre universités françaises et italiennes. Il s'agit principalement d'échanges d'enseignants et d'étudiants de part et d'autre des Alpes, par exemple dans le cadre du programme Erasmus. Certains accords encadrent également la mise en place de formations communes : **doubles diplômes** ou diplômes conjoints permettant aux étudiants d'obtenir deux diplômes (l'un italien, l'autre français) ou un seul (franco-italien) au terme d'une scolarité dans chacun des deux pays. On recense plus de **260 formations franco-italiennes** de ce type, essentiellement de niveau master et dans le domaine de l'ingénierie, mais également de niveaux licence et doctorat et dans le domaine du droit, des lettres ou du management.

L'Université Franco-Italienne

Située à Grenoble et Turin depuis sa création en 2001, **l'UFI** soutient la coopération franco-italienne en matière d'enseignement supérieur et de recherche. A ce titre, elle subventionne les cursus binationaux, octroie des bourses aux étudiants qui les suivent ou finance la mobilité des doctorants et des chercheurs de part et d'autre des Alpes.

L'Office Méditerranéen de la Jeunesse *(OMJ)*
Crée en 2010, **l'OMJ** vise à favoriser le développement et l'intégration de l'espace euro-méditerranéen en y facilitant la mobilité et la formation des jeunes. Il accorde des bourses aux étudiants inscrits en master ou doctorat désignés « **d'intérêt méditerranéen** » et associant au moins deux de ses pays membres. 200 universités réparties dans 16 pays y participent.

Le Conseiller culturel, directeur de l'Institut français Italia (IFI), s'appuie, pour la coopération linguistique et éducative, sur les antennes de l'IFI et sur le réseau de l'Attachée de coopération éducative et des cinq Attachés de coopération pour le français en poste à Milan, Florence, Rome, Naples et Palerme, et, pour la coopération universitaire, sur le réseau de l'Attaché de coopération universitaire et des lecteurs d'échange accueillis par les universités.

Culture

La profondeur historique des échanges culturels franco-italiens est connue. Cette richesse est fondée notamment sur la forte présence de la France en Italie, par le biais d'institutions notoires comme **l'Académie de France à Rome – Villa Médicis**, **l'Ecole Française de Rome** et les **Instituts Français en Italie**. Cette présence couvre tous les champs culturels, soutenant en particulier le **spectacle vivant**, le **cinéma** (festival *Rendez-Vous*) et la **littérature** (*Festival della narrativa francese*). Cette très forte coopération culturelle, développée par **un accord franco-italien en 2006**, est le fruit d'une volonté politique continue de la part des deux pays.

I – Une relation culturelle enracinée et dynamique

En matière culturelle et linguistique, l'objectif de la diplomatie française est de renforcer le rôle et la place de la France dans les échanges internationaux, notamment en assurant la promotion des productions françaises sur les scènes artistiques étrangères. Chaque année, des **saisons artistiques** rythment l'activité culturelle des deux pays, organisées par les multiples institutions de coopération. La France et l'Italie partagent également des évènements comme la **Fête de la Musique** ou les **Journées du patrimoine**, ainsi, bien entendu, que des journées européennes comme la **Nuit Européenne des musées**. Ces activités sont soutenues par la **Fondation franco-italienne pour la création contemporaine *NuoviMecenati***, qui regroupe des entreprises qui ont fait le choix de soutenir activement à la promotion de la relation culturelle entre les deux pays.

Une saison artistique unique et pluridisciplinaire : La Francia in Scena

L'Institut français d'Italie propose depuis 2015 une saison artistique nationale unique. Après l'organisation de grandes Saisons nationales (Suona francese pour la musique, FranceDanse, Face à Face pour le théâtre), ce nouveau rendez-vous privilégie les activités multi-disciplinaires, l'innovation et la technologie, les partenaires publics et privés, en mettant en avant le meilleur de la création contemporaine française (musique, danse, théâtre, cirque, performances, installations). Elle s'appuiera notamment sur une coopération institutionnelle renouvelée entre les deux pays, dans le domaine musical par exemple.

Plus de 100 évènements artistiques dédiés en priorité au public jeune, mais aussi au jeune public, proposés dans plus de 30 villes italiennes du nord au sud de la péninsule, sans oublier la Sicile et la Sardaigne.

Arts visuels

La coopération franco-italienne dans le domaine des arts plastiques se matérialise par de nombreux prêts réciproques d'œuvres d'art provenant des musées nationaux, ainsi que par la tenue d'expositions exceptionnelles montées en collaboration entre les deux pays.

Le Design est au cœur des rendez-vous de l'année 2016 avec le Salon du Meuble de Milan du 12 au 17 avril auquel seront présent de nombreux designers et éditeurs de design français,

dont François Mangeol à la Galerie de l'Institut français de Milan. La Cité du Design de Saint-Etienne représentera la France à l'occasion de la XXI Triennale du Design de Milan en septembre 2016. A Venise, à l'occasion de la Biennale Architecture, le Pavillon français proposera le projet de « Nouvelles du front, nouvelles richesses ? » porté par l'équipe Obras--Frédéric Bonnet / Collectif AJAP14 . Par ailleurs l'artiste Camille Henrot réalise sa première grande exposition personnelle en Italie à Rome avec la Fondation Memmo, et sera ensuite à l'honneur au Musée Madre à Naples et à Stromboli.

Audiovisuel : cinéma, télévision

- **Cinéma :**

En matière de cinéma la présence française en Italie est traditionnellement forte : en 2014 quelques 54 films français (toutes productions confondus) ont été distribués en Italie et ont réalisé 6,2 millions d'entrées pour une part de marché de 6,8% (en troisième position après le cinéma national et le cinéma américain, et avant le cinéma britannique). L'Italie représente ainsi le troisième marché pour l'export des films français en Europe (après l'Allemagne et le Benelux), avec 7,2M€ de recettes. Deux films français figurent parmi le Top 20 de l'année 2014, *Belle et Sébastien* (1,2 millions d'entrées) et *Lucy* (1,1 millions d'entrées).

En 2015, plus de vingt films français sont sortis au cinéma (*Les Combattants, Qu'est ce qu'on a fait au Bon Dieu ?, La Famille Bélier, Le Dernier loup...)* témoignant de la vitalité et de la bonne forme du cinéma français.

Six films enregistrent à ce jour plus de 200 000 entrées : *Qu'est ce qu'on a fait au Bon Dieu (*632 000 entrées), *Le Dernier loup* (373 405 entrées), *Astérix – Le Domaine des Dieux* (308 473 entrées), *Mune, le gardien de la lune* (306 826 entrées), *La Famille Bélier* (270 722 entrées), et *Taken 3* (244 751 entrées).

Sous le parrainage des deux Ministres de la Culture, le Centre national du cinéma français et de l'image animée et son homologue italien ont signé mardi 21 mai 2013 à Cannes un accord bilatéral créant un fonds d'aide au développement de longs métrages, visant à développer des projets ambitieux en termes de **coproduction artistique**, avec une enveloppe annuelle de 500 000 euros.

L'Institut français Italia a organisé en 2015 une rencontre de coproductions France-Italie en pré-ouverture de son festival de cinéma Rendez-vous *("Festival del nuovo cinema francese").* Celui-ci, organisé avec le soutien d'Unifrance permet de maintenir et développer les liens entre le cinéma français et le cinéma italien, notamment en présentant le meilleur de la création française contemporaine, en passant par cinq villes de la péninsule, et en version originale sous-titrée.

- **Audiovisuel** :

S'agissant des programmes audiovisuels français – en 2014 les ventes en Italie représentent 12,3M€ (troisième marché européen pour l'export, après l'Allemagne et la Belgique), le pays devenant également le premier acheteur de films d'animation français à hauteur de 6,9M€.

Livres et réseau des médiathèques

Le **Bureau du livre** de l'Institut français d'Italie a pour mission de promouvoir l'édition et les auteurs français en Italie.

Cette promotion passe notamment par l'organisation de **saisons ou cycles** centrés sur la littérature (FFF, le « festival de la fiction française ») ou le débat d'idées (« Perspectives critiques ») ; la collaboration avec les principaux rendez-vous du livre en Italie (la foire du livre de jeunesse de Bologne, le salon du livre de Turin, le festival littéraire international de Mantoue, Più libri più liberi à Rome, etc.) ; le dispositif des aides à la traduction du français vers l'italien (**Plan d'aide à la publication Casanova**).

Le Bureau du livre coordonne le réseau des bibliothèques des Instituts français de Milan, Florence, Naples et Palerme. Il collabore avec les bibliothèques de l'Institut français – Centre Saint-Louis à Rome et celles des Alliances françaises en Italie.

Le ***Festival de la fiction Française*** (*Festival della Narrativa Francese*), organisé par l'Ambassade de France en Italie et l'Institut Français Italia, se propose depuis six ans de présenter la **littérature de langue française** la plus **contemporaine** en invitant en Italie des auteurs français et francophones récemment publiés en traduction italienne. Avec près de 1 500 traductions en 2014, **le français est la deuxième langue la plus traduite en Italie**, après l'anglais. L'italien est la première langue de traduction pour la fiction française ; en France, l'italien est la quatrième langue de traduction après l'anglais, le japonais et l'allemand.

II – Les acteurs de la diplomatie culturelle

Les acteurs de la diffusion de la culture française sur le territoire italien

L'Institut Français Italia

L'Institut Français Italia est né le 1er janvier 2012. Il regroupe le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France en Italie (SCAC) et les centres et instituts culturels français de Florence, Milan, Naples et Palerme. L'IFI regroupe l'ensemble des fonctions qui contribuent à la coopération avec les institutions culturelles italiennes et à la diffusion de la langue et de la culture françaises en Italie : manifestations artistiques, promotion du patrimoine, coopérations linguistique et universitaire, politique du livre et des nouveaux médias.

Alliances Françaises

Les Alliances Françaises en Italie (au nombre de 36) favorisent non seulement la coopération linguistique, mais également la **coopération culturelle**. Elles favorisent tout au long de l'année les échanges entre la culture locale et les cultures française et francophone et œuvrent ainsi à la diversité et au dialogue des cultures. Présentes dans 17 régions, elles développent, en partenariat avec les collectivités locales, de nombreuses actions linguistiques et culturelles de réseau.

Autres institutions culturelles françaises en Italie

***L'École Française de Rome* et le Centre Jean Bérard**

L'Ecole Française de Rome est un établissement public de recherche et de formation à la recherche sous tutelle du Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Conçue d'abord comme relais romain de l'École française d'Athènes (1873), puis comme École d'archéologie (1874), elle est fondée en 1875 et occupe le Palais Farnèse, partagé avec l'Ambassade de France en Italie. Ses recherches portent sur de larges domaines, de l'archéologie aux sciences sociales en passant par l'histoire de l'art. Elle travaille en coopération avec le CNRS dans le cadre de projets de recherche comme ceux du **Centre Jean Bérard de Naples**, qui travaille à l'archéologie de Grande Grèce et de Sicile. L'Ecole Française de Rome a participé en 2012 à un programme de l'Institut Français Italia dans le cadre de la préparation de l'Esabac, en offrant dans les lycées partenaires un programme de conférences d'histoire et d'histoire de l'art et de visites guidées menées par ses pensionnaires.

La Villa Médicis*, *Académie de France à Rome

Conçu comme un lieu idéal de rencontres franco-italiennes, la Villa Médicis joue un rôle important au sein de la vie culturelle romaine et européenne. Dans le cadre d'**échanges culturels et artistiques**, l'Académie de France organise des expositions, des concerts, des colloques ou des séminaires sur des sujets relevant des arts, des lettres et de leur histoire. Elle accueille des pensionnaires choisis sur concours pour permettre aux jeunes talents de la scène artistique française de bénéficier du cadre et des installations de la Villa et de s'inspirer de la création romaine, passée et présente.

L'Institut Français – Centre Saint-Louis

Il dépend de l'Ambassade de France près le Saint-Siège. Il travaille en collaboration étroite avec l'Institut français d'Italie sur plusieurs projets artistiques (festival de littérature, promotion de la Francophonie...)

Recherche et innovation

La France et l'Italie sont deux puissances scientifiques reconnues partageant la même volonté d'utiliser la recherche et l'innovation comme outils de développement économique et social, mais aussi de rayonnement. Elles coopèrent donc dans ce domaine, soit dans un cadre bilatéral, soit dans un cadre européen ou international.

I – Des bases anciennes et solides

La coopération scientifique et technologique entre la France et l'Italie a toujours été forte, tant pour des raisons géographiques, historiques que culturelles. Elle s'est formalisée au niveau institutionnel par un accord signé en 2001 entre les deux gouvernements. Dans ce cadre, divers accords plus spécialisés ont été signés comme ceux sur la recherche polaire ou spatiale.

II - De multiples programmes communs de recherche scientifique

La France et l'Italie coopèrent sur des projets scientifiques variés, comme la **recherche polaire**, au travers de la **station franco-italienne en Antarctique « Concordia »**, la seule base de ce type, fruit d'une collaboration entre l'Institut Polaire Paul-Emile Victor français et son homologue italien, le **Programma Nazionale Ricerche in Antartide**.

Dans le domaine des **mathématiques** des relations très étroites ont abouti à la création du **Laboratoire Fibonacci**, une Unité Mixte Internationale entre l'Ecole Normale Supérieure de Pise et le CNRS français.

La **physique fondamentale** fait également l'objet d'une collaboration intense : le CNRS et l'Institut National de Physique Nucléaire italien (INFN), avec l'aide de onze laboratoires et instituts, ont donné naissance, en 2003, à **l'interféromètre VIRGO**, destiné à vérifier l'existence des ondes gravitationnelles prédites par la théorie de la relativité et observées pour la première fois en septembre 2015.

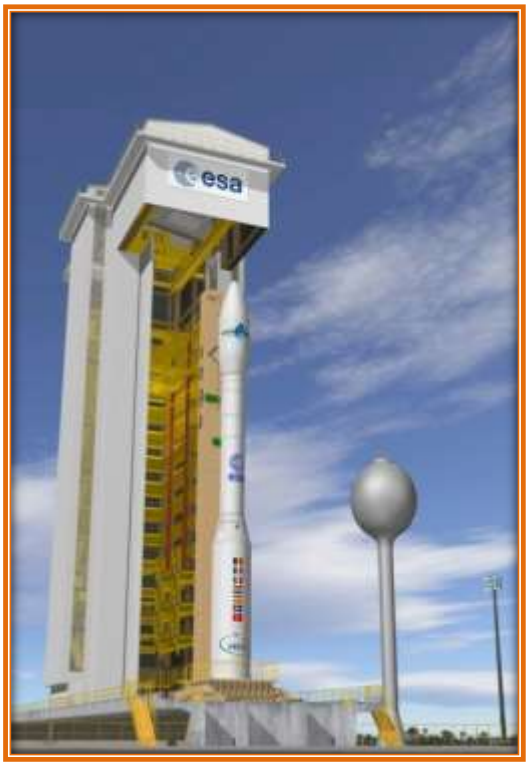

Le **domaine spatial** constitue un socle très important de la coopération bilatérale : sur la base de l'accord dans le domaine de l'observation de la Terre, une coopération plus générale a été établie au travers d'un accord intergouvernemental sur l'espace (2007). Celui-ci en définit les grands axes, que ce soit dans le cadre de l'Agence Spatiale Européenne (observation de la Terre, exploration spatiale, lanceurs : l'Italie et la France sont par exemple les principaux partenaires du programme VEGA : Vettore Europeo di Generazione Avanzata*)*, de l'Union Européenne (programmes de navigation Galileo & EGNOS, d'observation de la Terre Copernicus), qu'aux niveaux multilatéral et bilatéral. Au niveau bilatéral, outre l'échange de données entre leurs programmes nationaux duaux d'observation de la Terre (Pléiades pour la France, optique, et COSMOSkymed pour l'Italie, radar), la France et l'Italie mènent des projets communs dans le domaine des télécommunications spatiales gouvernementales (embarquement croisé de charges utiles sur les programmes Sicral 2, Italie, et Athena Fidus, France). En outre, les deux pays coopèrent au sein du programme d'observation de la Terre militaire MUSIS (MUltinational Space-based Imaging System), sur une entité sol devant relier leurs systèmes de prochaine génération.

Cette coopération institutionnelle se trouve renforcée également au niveau industriel, en particulier avec l'Alliance Spatiale établie par les groupes français Thales et italien Finmeccanica, au travers de deux sociétés communes, Thales Alenia Space et Telespazio.

III – Une vision et des moyens communs mis à disposition de la coopération scientifique et technologique et de l'innovation

Le **programme d'actions intégrées Galilée**, soutenu par les Ministères des Affaires Etrangères et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche français et italiens, vise à développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux pays, en favorisant la **mobilité des jeunes talents**, notamment par des échanges entre des jeunes équipes sur des thématiques innovantes d'intérêt commun, aussi bien en sciences humaines qu'en physique ou biochimie, par exemple, sur les écosystèmes des algues en Méditerranée ou l'imagerie numérique en archéologie.

Le programme de **bourses de recherche scientifique**, géré par l'Ambassade de France en Italie, permet à de jeunes étudiants italiens d'effectuer un **doctorat en cotutelle** avec une université française ou encore un séjour de recherche durant quelques mois dans un laboratoire français. Réciproquement, le gouvernement italien finance un programme de bourses équivalent pour de jeunes étudiants français désirant travailler en Italie.

La **diffusion de la culture scientifique** fait également partie des actions communes, au travers par exemple de conférences organisées en coopération avec des institutions et des festivals italiens. Ainsi, en 2015 et début 2016, le thème des cellules souches a été abordé par une conférence en lien avec l'Académie des Sciences et l'Accademia Nazionale dei Lincei,

une table ronde sur le changement climatique et les enjeux de la COP 21 a été organisée au Palais Farnèse en collaboration avec le CNR, différentes actions ont été menées en partenariat avec l'université Luigi Bocconi sur le thème du gaspillage alimentaire dans le cadre de Expo 2015.

Le domaine de l'**innovation** correspond à une priorité commune des deux pays. Pour favoriser les échanges, l'Ambassade de France en Italie organise deux prix **dans le cadre du programme du MAEDI « Young Entrepreneur Initiative », avec le support du réseau des incubateurs italiens PNI Cube. Le premier prix, Franci@StartUp, a été remis en juin 2015 aux sociétés Zehus (système pour vélo assisté), Safen Fluid (**systèmes d'économie d'énergie innovants pour les réseaux pneumatiques industriels) et **JUSP (système de paiement par carte mobile) qui ont bénéficié d'un voyage d'affaires de 5 jours à Paris organisé par l'agence Paris&Co**. Le second prix, Franci@Innovazione, **a été remis mi-décembre 2015 par M. le Consul Général de Milan à six jeunes pousses** italiennes qui seront accueillies prochainement par des incubateurs français partenaires du programme : Piezoskin (système de production d'énergie basé sur des matériaux piézoélectriques), ERS Engineering (système de cogénération d'énergie utilisant des déchets agro-industriels et forestiers), SWindErgy (système de production d'énergie éolienne), iXem (système de contrôle de vignes), LARIVOC (dispositif portable pour la réhabilitation de patients ayant subi une intervention chirurgicale aux cordes vocales), PEGVax (vaccins antitumoraux basés sur des virus génétiquement et chimiquement modifiés). Ce programme est organisé en lien avec Rétis, réseau français de l'innovation, avec le soutien du **cabinet franco-italien d'avocats d'affaires Castaldi Mourre & Partners et des sociétés L'Oréal, Michelin et Altran.**

Remise du prix Franci@Innovazione par Monsieur le Consul Général Olivier Brochet

Coopération spatiale

La coopération spatiale bilatérale franco-italienne est de loin la plus dynamique en Europe, les agences nationales de ces deux pays étant en particulier les seules à mener des activités liées à la dimension duale civil/militaire et au développement de lanceurs complets.
Elle se base aujourd'hui sur des programmes bilatéraux civil et militaire structurants dans le domaine de l'observation de la Terre et des télécommunications mais aussi dans le cadre de programmes menés ensemble au sein de l'Agence Spatiale Européenne.
Cette coopération vient de connaître une nouvelle avancée. Fin 2014, à Luxembourg, la France et l'Italie ont donné une impulsion décisive au lancement de lanceurs de nouvelle génération, Ariane 6 et Vega C, et ont signé lors du sommet bilatéral du 24 février 2015 un accord de coopération élargissant la celle-ci à de nouveaux thèmes.

De solides bases

Satellite Pleaides

La France et l'Italie sont les deux pays européens qui ont les politiques spatiales les plus proches : intérêt stratégique marqué pour l'accès à l'espace, forts programmes d'initiative nationale au service des communautés publiques utilisatrices, attachement aux aspects duaux de l'espace.

L'accord intergouvernemental de coopération bilatérale dans le domaine spatial, signé pour une durée de 10 ans en 2007, témoigne de la volonté commune d'ancrer la collaboration franco-italienne dans la durée et de l'inscrire dans le contexte des programmes de l'agence européenne de l'espace (ASE) et de l'UE, que traduisent les déclarations conjointes (franco-italiennes) sur la préférence européenne en matière de lancements de satellites nationaux et sur Copernicus (programme européen d'observation de la terre).

Au niveau bilatéral, les deux pays collaborent dans le domaine civil et militaire au travers de leurs agences spatiales (CNES et ASI) et de leurs ministères de la défense (DGA et SGD) :

- **en matière d'observation de la terre**, l'Italie et la France coopèrent sur l'établissement d'un futur système d'échange d'images entre la composante spatiale optique française (CSO) et la composante radar italienne (CSG) dans le cadre du programme MUSIS. Cette coopération couvre les composantes spatiales Cosmo-Skymed (ASI), Hélios (FR) et Pléiades (CNES). Précurseur indispensable pour le lancement de Copernicus, cette coopération symbolise parfaitement le rôle moteur du couple franco-italien dans l'observation.
- **en matière de télécommunications spatiales**, la France conduit avec l'Italie le projet Athena-FIDUS (satellite de fourniture de services de télécommunication civils et militaires à haut débit, lancé le 6 février 2014) et le projet SICRAL 2 (capacités en matière de télécommunications militaires sécurisées, lancé le 26 avril 2015).

Outre ces coopérations bilatérales, la France et l'Italie coopèrent également intimement dans le cadre de programmes de l'Agence Spatiale Européenne (ASE), en particulier les programmes scientifiques (participations françaises systématiques à des instruments sous responsabilité italienne et vice versa) et relatifs aux lanceurs (co-développement du lanceur VEGA).
Enfin cette coopération institutionnelle se double d'une coopération industrielle forte qui s'appuie sur l'alliance spatiale formée entre les sociétés franco-italiennes Thales Alenia Space (67% Thales, 33% Finmeccanica, orientée vers les développements et les fabrications de satellites) et Telespazio (67% Finmeccanica et 33 % Thales, orientée vers les services).

Une vision commune du futur

Lanceur Vega

S ur ces bases solides, la France et l'Italie ont cherché à pérenniser leur coopération, que ce soit au niveau ASE ou bilatéral.

C'est ainsi qu'au second semestre 2014 les deux pays se sont concertés à tous les niveaux pour élaborer des positions communes sur les thèmes devant être abordés lors de la conférence ministérielle des pays membres de l'Agence Spatiale Européenne de décembre 2014, en tout premier lieu dans le domaine de l'accès à l'espace. La convergence d'intérêt a ainsi permis de lancer les programmes Ariane 6 et Vega C autour du développement commun d'un nouvelle étage à poudre, en mobilisant au niveau national les ressources financières permettant un haut niveau de participation.

L'étape européenne ayant été franchie avec succès, les Présidents des deux agences spatiales nationales ont décidé de tenir un séminaire commun de réflexion pour élargir notre coopération bilatérale à d'autres domaines. C'est ainsi que des experts des deux agences se sont retrouvés à Rome début 2015 pour identifier de nouveaux thèmes et, sur la base de leur travail, un nouvel accord cadre a été ainsi signé lors du sommet bilatéral du 24 février 2015 pour lancer de nouvelles initiatives communes, notamment dans des domaines transversaux comme l'innovation et les transferts technologiques.

Liens web

- CNES : http://www.cnes.fr/web/CNES-en/7114-home-cnes.php
- ASI : http://www.asi.it/
- ASE : http://www.esa.int/ita/ESA_in_your_country/Italy

Tourisme

I – Le tourisme est une activité majeure de la relation franco-italienne

Les économies française et italienne reposent toutes deux sur de **larges secteurs touristiques** très similaires dans leurs principaux domaines : la culture et le patrimoine, l'oeno-gastronomie, le tourisme balnéaire, vert et urbain.

De nombreux Italiens aiment la France : annuellement, plus de **7,5 millions d'Italiens** séjournent en France pour **42,7 millions de nuitées** (à destination principalement de Paris, de la Côte d'Azur, de Lourdes et de la Corse, mais de plus en plus dans d'autres régions également) ; les touristes italiens représentent **8,9%** de la clientèle étrangère pour la France et génèrent plus de 3 milliards d'euros de recettes touristiques. Les Français, quant à eux, représentent **7,7% des touristes venant en Italie.**

20% des séjours en France concernent directement le secteur du tourisme d'affaires, correspondant à environ 1 milliard d'euros de recettes touristiques.

La France est la première destination étrangère des Italiens.
L'Italie est la deuxième destination étrangère des Français.

II – Des politiques de coopération pour renforcer les échanges touristiques

Les voyages de la France vers l'Italie et de l'Italie vers la France se sont beaucoup fluidifiés dans les dernières années grâce au **développement de lignes *low cost* / *low price*** reliant les grandes villes italiennes et les grandes villes françaises, ce qui facilite considérablement les courts séjours.

Pas moins de 721 fréquences aériennes hebdomadaires relient l'Italie et la France, où 13 villes italiennes desservent 9 villes françaises, Paris compris. La France est la destination étrangère favorite du marché italien.

L'accessibilité par le train a fait

également l'objet de nombreux efforts au cours des dernières années : les liaisons ferroviaires entre l'Italie et la France se sont développées avec désormais 49 lignes régulières qui desservent plusieurs villes françaises chaque semaine.

La liaison à grande vitesse Milan-Turin-Chambéry-Lyon-Paris gérée par la SNCF est la liaison ferroviaire la plus empruntée entre nos deux pays et représente 36% du trafic ferroviaire transfrontalier de passagers. Depuis décembre 2011, plus de 2,1 millions de personnes ont été transportées sur le réseau TGV entre la France et l'Italie, dont le trafic a augmenté de 6,6% entre 2013 et 2014. Et à terme avec la future ligne directe Lyon-Turin, qui a pour objectif d'alléger le trafic routier et de raccourcir les temps de trajet entre la France et l'Italie pour des transports plus sûrs et plus respectueux de l'environnement.

Par ailleurs, depuis décembre 2014, la compagnie Thello assure chaque jour trois liaisons ferroviaires rapides entre Milan et Nice, Marseille et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

« Atout France » au cœur de la relation touristique franco-italienne

«**Atout France**», l'Agence de développement touristique de la France, est chargée depuis 2009 de contribuer au développement de l'industrie touristique et de l'ensemble de ses acteurs. Elle a été créée avec la marque France et son logo visant à unifier et développer l'image de la France sur les marchés touristiques internationaux. Son bureau de représentation en Italie est situé à Milan ; son site grand-public est **france.fr** et son site corporate **atout-france.fr**

Atout France adopte une approche stratégique prenant en compte la variété des cibles des clientèles et valorisant les marques mondiales et les contrats de destination. Les outils numériques et les réseaux sociaux sont largement utilisés, autour du site www.france.fr.

Atout France mène ses actions vers 3 cibles :

➔ **GRAND PUBLIC**

Le grand public est régulièrement sensibilisé aux atouts de la destination France grâce à l'envoi des e-newsletters *Francia* diffusées auprès de 176 000 personnes chaque mois, au magazine *Rendez-vous en France*, tiré à 100 000 exemplaires et au compte Facebook comptant plus de 80 000 fans francophiles italiens.
La campagne multimédia « *Viaggi Francia* » est également lancée en mars 2016 et rassemblera différentes destinations et produits clés.

➔ **PRESSE ET RELAIS D'OPINION**

Un réseau de journalistes est informé régulièrement des dernières nouveautés de la destination grâce notamment à la tournée France « Médiatour ».

- Plus de 850 contacts Presse pour 89 événements Presse en Italie et en France ;
- Une retombée médiatique positive pour la Destination France.

➔ **PROFESSIONNELS**

Les professionnels, tour-opérateurs et agences de voyages, loisirs ou les différents acteurs du secteur du tourisme d'affaires, sont déterminants dans la programmation et la venue de groupes italiens en France. Plus de 31 opérations de promotion commerciale et du tourisme d'affaires ont été menées en Italie et en France.

L'Agence de développement touristique de la France a soutenu la réalisation de l'exposition Good France à l'Ambassade de France en mars 2015. Exposée dans plusieurs villes italiennes notamment au sein des Instituts Français de Bologne, de Naples et de Turin, l'exposition Good France s'est également déroulée à Milan et Rome.

www.atout-france.fr - www.france.fr

Crédits

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
EN ITALIE

Ce dossier a été réalisé par le service de presse et de communication,
en collaboration avec les différents services de l'ambassade de France en Italie

Service de presse et de communication

+39 06 68 60 13 06

http://www.ambafrance-it.org

presse.rome-amba@diplomatie.gouv.fr

Retrouvez nous sur :

https://www.facebook.com/FranceenItalie
https://twitter.com/FranceenItalie
https://www.youtube.com/user/ambafrancerome
http://www.flickr.com/photos/95571881@N02/

© Photographies : Ambassade de France en Italie, Atout France, MAE, Présidence de la République
© Ambassade de France en Italie.
Tous droits réservés.

Mars 2016